Envoyé en préfecture le 09/07/2024
Reçu en préfecture le 09/07/2024
Publié le
ID : 003-210302980-20240704-DEC202472-AU

- République Française -

VILLE de VARENNES-sur-ALLIER

Extrait du registre des décisions du Maire :

04 JUIL 2024

DEC202472
Objet : signature d'une convention de prestation de service intellectuelle avec l'Agence Technique Départementale de l'Allier

Le MAIRE de VARENNES-sur-ALLIER,

VU le Code général des Collectivités territoriales, art. L. 2122-22, alinéa n° 4 ;

VU la délibération du Conseil municipal n°2018250918 en date du 25 septembre 2018 décidant l'adhésion au service protection des données à caractère personnel de l'ATDA et désignant l'ATDA comme déléguée à la protection des données ;

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020260509 en date du 26 mai 2020 autorisant le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget (mais dans la limite de 100 000 euros) ;

VU le projet de convention ;

CONSIDERANT qu'il convient de définir les conditions d'adhésion au service de protection des données à caractère personnel et les engagements de chacune des parties ;

CONSIDERANT qu'il convient de conclure une nouvelle convention ;

DECIDE de signer la convention de prestation de service intellectuelle avec l'ATDA pour la protection des données à caractère personnel, pour une durée de 4 ans, pour une contribution annuelle s'élevant à 1 287 € pour l'année 2024.

PUBLICATION au R.A.A.

Roger LITAUDON

MAIRIE DE VARENNES SUR ALLIER (ALLIER)